



FORMATION Maintien et Actualisation des Connaissances AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE SOUS SECTION IV

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Savoir prévenir le risque et mettre en œuvre des mesures sur un chantier en présence d'amiante.

CONTENU DE LA FORMATION : Conforme au décret du 23 février 2012

MODALITES PEDAGOGIQUES POSSIBLES :

[X] **En présentiel**, en centre de formation ou en entreprise, en groupe ou individuel.

[X] **En classe virtuelle** (à distance en Visio conférence), en groupe ou individuel.

[X] **En distanciel** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin)

[X] **En multi-modal V1** : En visio conférence avec le formateur puis regroupement en présentiel.

[X] **En multi-modal V2** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin) puis regroupement en présentiel.

Durée en heures : 7 heures

CONDITIONS D'INSCRIPTION PRE REQUIS : Pour toutes modalités, maîtriser la langue française. Fournir un certificat d'aptitude au poste. Fournir l'attestation de formation initiale

En classe virtuelle : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet. Avoir travaillé ou travailler dans la propreté ou l'alimentaire.

En multi-modal : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

RESULTAT ATTENDU : Savoir prévenir le risque et mettre en œuvre des mesures sur un chantier en présence d'amiante. Obtenir la certification SS4

FINANCEMENT POSSIBLE : Fond d'entreprise, OPCA, fond individuel, AIF.

PROGRAMME - ACTION DE FORMATION : aller vers

formation en présentiel

formation classe virtuelle

formation multi modale V1

formation multi modale V2

FORMACODE 22266

Répertoire spécifique RS1414

RNCP non applicable

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : **10 rue des papeteries 63300 THIERS**



PROGRAMME DE FORMATION AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE SOUS SECTION IV
Maintien et Actualisation des Connaissances
PROGRAMME EN PRESENTIEL

DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Connaitre le danger et le risque amiante.
	Définition de l'amiante.
	Effets sur la santé et maladie professionnelles.
2	Savoir Prévenir le risque
	Les textes réglementaires et leur évolution.
	Les moyens de prévention
	Réaliser une veille réglementaire.
	Acteurs et valeurs de la prévention.
	Attributions du médecin du travail, fiche de poste et d'exposition.
	S'engager vers une opération, définir le cadre.
	Réaliser un processus.
3	Savoir mettre en œuvre les mesures de prévention.
	Rôle des différents acteurs sur le chantier.
	Les composantes d'un mode opératoire
	EPI et EPC
	Gestion des déchets.

METHODE PEDAGOGIQUE : Méthode interrogative, explicative et démonstrative reposant sur de nombreux exercices dont 40% de mise en situation.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, nous contacter.

Sur sessions programmées, lien Carif oref.

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : 10 rue des papeteries 63300 THIERS



PROGRAMME DE FORMATION AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE
SOUS SECTION IV Maintien et Actualisation des Connaissances
PROGRAMME EN CLASSE VIRTUELLE

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Connaitre le danger et le risque amiante.	Définition de l'amiante. Effets sur la santé et maladie professionnelles.
2	Savoir Prévenir le risque	Les textes réglementaires et leur évolution. Les moyens de prévention Réaliser une veille réglementaire. Acteurs et valeurs de la prévention. Attributions du médecin du travail, fiche de poste et d'exposition. S'engager vers une opération, définir le cadre. Réaliser un processus.
3	Savoir mettre en œuvre les mesures de prévention.	Rôle des différents acteurs sur le chantier. Les composantes d'un mode opératoire EPI et EPC Gestion des déchets.

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant se connecte à la classe virtuelle durant 35 heures.
Méthode interactive avec le formateur, QCM, échanges, apports théoriques.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, nous contacter.

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : 10 rue des papeteries 63300 THIERS



PROGRAMME DE FORMATION AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE SOUS SECTION IV
Maintien et Actualisation des Connaissances
PROGRAMME EN DISTANCIEL

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Connaitre le danger et le risque amiante.	
		Définition de l'amiante.
		Effets sur la santé et maladie professionnelles.
2	Savoir Prévenir le risque	
		Les textes réglementaires et leur évolution.
		Les moyens de prévention
		Réaliser une veille réglementaire.
		Acteurs et valeurs de la prévention.
		Attributions du médecin du travail, fiche de poste et d'exposition.
		S'engager vers une opération, définir le cadre.
		Réaliser un processus.
3	Savoir mettre en œuvre les mesures de prévention.	
		Rôle des différents acteurs sur le chantier.
		Les composantes d'un mode opératoire
		EPI et EPC
		Gestion des déchets.

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant est seul sur un module informatique interactif. Il se connecte à sa session et doit valider 7 heures de formation dans un temps défini. Le formateur accède à la plate forme, vérifie les temps passés sur les modules. (Assistance téléphonique et par mail afin d'apporter des éclaircissement si il y a des difficultés de compréhension)

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, nous contacter.

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : 10 rue des papeteries 63300 THIERS



PROGRAMME DE FORMATION AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE
SOUS SECTION IV Maintien et Actualisation des Connaissances
PROGRAMME EN MULTI-MODAL (V2) : classe virtuelle + présentiel.

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Connaitre le danger et le risque amiante.	Définition de l'amiante. Effets sur la santé et maladie professionnelles.
2	Savoir Prévenir le risque	Les textes réglementaires et leur évolution. Les moyens de prévention Réaliser une veille réglementaire. Acteurs et valeurs de la prévention. Attributions du médecin du travail, fiche de poste et d'exposition. S'engager vers une opération, définir le cadre. Réaliser un processus.
3	Savoir mettre en œuvre les mesures de prévention.	Rôle des différents acteurs sur le chantier. Les composantes d'un mode opératoire EPI et EPC Gestion des déchets.

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant se connecte à la classe virtuelle durant 21 heures.

Méthode interactive avec le formateur, QCM, échanges, apports théoriques.

Regroupement des apprenants en présentiel pendant 14 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, en entrée permanente, nous contacter.

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : 10 rue des papeteries 63300 THIERS



PROGRAMME DE FORMATION AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE
SOUS SECTION IV Maintien et Actualisation des Connaissances
PROGRAMME EN MULTI-MODAL (V2) : A distance + présentiel.

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Connaitre le danger et le risque amiante.	Définition de l'amiante. Effets sur la santé et maladie professionnelles.
2	Savoir Prévenir le risque	Les textes réglementaires et leur évolution. Les moyens de prévention Réaliser une veille réglementaire. Acteurs et valeurs de la prévention. Attributions du médecin du travail, fiche de poste et d'exposition. S'engager vers une opération, définir le cadre. Réaliser un processus.
3	Savoir mettre en œuvre les mesures de prévention.	Rôle des différents acteurs sur le chantier. Les composantes d'un mode opératoire EPI et EPC Gestion des déchets.

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant est seul sur un module informatique interactif. Il se connecte à sa session et doit valider 21 heures de formation dans un temps défini. Le formateur accède à la plate forme, vérifie les temps passés sur les modules.

Regroupement des apprenants en présentiel pendant 14 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, en entrée permanente, nous contacter.

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : 10 rue des papeteries 63300 THIERS